



CLUB DU VIEUX MANOIR

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 17 juin 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Club du Vieux Manoir s'est déroulée virtuellement du 9 au 16 juin 2020.

La liste des présents et des mandats figure en annexe du présent procès-verbal.

Les membres présents sont au nombre de onze (11) et les membres représentés sont au nombre de vingt-cinq (25). Ainsi trente-six (36) membres peuvent valablement participer aux votes et aux débats.

La séance est ouverte à 18h00.

H. Rocoulet présente l'ordre du jour et les différents intervenant : N. Maineray pour le rapport d'activité, P. Gallet pour le rapport financier et M. Navarro notre commissaire aux comptes.

1. Rapport moral

H. Rocoulet présente son rapport moral. Il rappelle les conditions exceptionnelles de cette Assemblée Générale, rendue nécessaire compte-tenu des échéances administratives vis à vis nos partenaires.

Il revient sur la vie de l'association en 2019 marquée par l'aboutissement de la vente du château d'Argy, Il remercie l'ensemble des acteurs de ce dossier au sein du Club du Vieux Manoir, salariés comme bénévoles. Ces fonds doivent permettre d'assurer la pérennité de l'association et son développement futur.

Dans cet esprit, il est rappelé les mouvements parmi les moyens humains de l'association et notamment l'embauche de Paul Lebrun (site du Moncel) et Pierre Bridel (site de Briançon). Suite à son service civique, nous avons également embauché Chloé Lebihan (site de Guise).

Si l'année 2019 s'est bien déroulée pour l'association, la crise sanitaire liée au coronavirus a déjà fortement touché l'activité du Club, celle-ci s'étant arrêtée net au 16 mars. Nous avons eu recours au dispositif de chômage partiel mais l'impact financier ne sera pas négligeable pour l'année 2020. Cependant, les sites rouvrent progressivement depuis le 6 juin et la perspective de l'ouverture des camps-chantiers indique la reprise, même timide, des activités.



Du fait des circonstances exceptionnelles, certains projets ont été reportés et seront présentés à l'Assemblée Générale ultérieurement (nouveaux statuts, règlement intérieur...).

L'ensemble de ces épreuves auront eu le mérite de démontrer, si c'était nécessaire, la capacité d'adaptation et d'innovation ainsi que le potentiel de l'association et de ses membres.

Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Vote à main levée :

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 36 voix
-----------------	---------------------	----------------

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité

N. Maineray présente le rapport d'activité, suivant 3 thématiques.

Il rappelle tout d'abord l'état des moyens humains au service de l'association en 2019 avec ses 11 membres du CA bénévoles, ses 8 salariés, autant de volontaires en Service Civique, 22 étudiants stagiaires, 7 directeurs-trices de chantier, 54 encadrants et ses presque 800 bénévoles.

Les activités de chantiers de jeunes et stages, qui restent l'essence de l'association, se sont maintenus en 2019, à savoir 21 sessions de chantiers-bénévoles réparties sur 10 sites, 6 chantiers d'étude, 5 sessions de stages de formation.

L'association se développe également au travers des sites permanents que sont la ville forte de Briançon, l'abbaye royale du Moncel et le château fort de Guise. L'année 2019 a été une année riche en renouvellement : conventions, interlocuteurs (internes et chez nos partenaires)... Plusieurs projets de développement sur ces sites ont été engagés ou poursuivis dans la perspective d'évolution de l'association.

Avant de passer au vote, B. Bonnassieux demande quelques détails sur l'étude engagée au château fort de Guise. Celui-ci consiste en un renouvellement du parcours de visite et des moyens de médiation, en une requalification des services d'accueil et en une insertion dans le tissu régional en collaboration avec les acteurs du secteur touristique.

Le rapport d'activité est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Vote à main levée :

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 36 voix
-----------------	---------------------	----------------

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.



3. Rapport financier

P. Gallet présente en premier lieu le bilan financier de l'année 2019. Plusieurs points sont soulignés :

- l'analyse présentée ne tient pas compte du résultat exceptionnel lié à la vente d'Argy.
- les charges restent en hausse mais modérée compte-tenu de la situation d'Argy.
- les produits d'exploitation sont en hausse et ceux liés aux activités propres de l'association représentent une part plus importante que des subventions reçues, conformément aux obligations de la Reconnaissance d'Utilité Publique.
- les dépenses en personnel sont en hausse également, ce qui s'explique, d'une part, par les embauches développées ci-avant et d'autre part, par la résolution de provisionner pour les indemnités de départs de salariés.
- concernant le château d'Argy, le site pèse encore sur les comptes 2019 (honoraires de la vente et dépenses de fonctionnement au pro-rata). Le résultat exceptionnel qui apparaît résulte de la vente de ce bien, dont sont soustraits les séquestres non récupérables.

L'ensemble du résultat sera intégralement reporté sur les comptes de l'année 2020.

M. Navarro est invité à intervenir sur la sincérité des comptes, il valide ces derniers sans réserve. Les éléments mis en œuvre par le Conseil d'Administration permettent de traverser la crise actuelle et sont rassurants quant à la pérennité de l'association.

Le budget prévisionnel 2020 reflète la crise du second trimestre de l'année, déjà évoquée ci-avant, avec une baisse drastique des produits d'exploitation et une relative baisse des charges. L'ensemble des sites en est impacté :

- Le BP projette le maintien des subventions au niveau de l'année 2019.
- les charges d'exploitation seront en nette diminution avec le dispositif de chômage partiel et malgré le maintien de salaire.
- les dépenses de fonctionnement suivent la même trajectoire mais il est tout de même prévu un budget pour la relance de l'activité (communication notamment).
- Le produit de la vente d'Argy permet d'absorber les pertes potentielles. Aussi, avec la fin d'un déficit structurel, les perspectives d'investissement pour le développement de l'association restent d'actualité (bien que reportées en raison de la crise sanitaire).
- aucun endettement n'a été sollicité et aucune tension de trésorerie n'est envisagée.

En résumé, il s'agit d'un BP prudent, à l'image de la gestion du Club du Vieux Manoir pour traverser ces difficultés qui auront probablement une répercussion sur les années à venir.



Avant de passer au vote, R. Vernet demande ce qu'il en est de l'impact financier des mesures liées au Covid-19, notamment pour les aménagements des camps-chantiers de l'été à venir. Le BP prend en compte les dépenses de consommables (masques, gels, désinfectants ménagers, gants...) et de tentes individuelles principalement. Ces dépenses, indispensables à la continuité de l'activité, représentent toutefois une part négligeable du budget présenté.

Il est indiqué que l'association a également participé à la rédaction du guide préconisant ces mesures. Au regard des autres secteurs, un assouplissement des mesures peut être envisagé d'ici le démarrage des camps-chantier.

B. Bonnassieux questionne l'état des inscriptions aux camps-chantiers. Celles-ci sont bien entendu retardées mais redeviennent soutenues depuis quelques semaines (à l'image de la situation pour les associations de ce secteur d'activité). Toutefois, le niveau des années précédentes ne sera probablement pas atteint.

Le rapport financier et le budget prévisionnel sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Vote à main levée :

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 36 voix
-----------------	---------------------	----------------

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

4. Nouveau membre du Conseil d'Administration

La candidature de Mme Bonnassieux, cooptée par le Conseil d'Administration, est présentée à l'Assemblée Générale.

Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix	Pour : 36 voix
-----------------	---------------------	----------------

Mme Bonnassieux est élue au Conseil d'Administration à l'unanimité.

5. Questions diverses

C. Danhiez demande si des recrutements prévus pour assurer l'encadrement des camps-chantiers ont été annulés en raison de la crise liée au coronavirus. Cela n'est pas le cas compte-tenu du maintien de l'ensemble des chantiers à l'exception d'un (direction commune avec un autre chantier).

M. Colas propose de formaliser la prolongation du mandat des administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, en raison de la crise actuelle qui n'a pas permis l'élection du CA. La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée 19h30.



Au siège, Abbaye du Moncel, Pontpoint,
Le 17 juin 2020

Le Président

H. Rocoulet

La secrétaire

M. Colas



Club du Vieux Manoir

Ancienne Abbaye du Moncel

60700 Pontpoint

03 44 72 33 98

contact@clubduvieuxmanoir.fr

www.clubduvieuxmanoir.fr



	Réel 2019	BP 2020
PRODUITS		
Produits d'exploitation	378 122,97	88 500,00
Subventions d'exploitation	260 561,32	244 578,00
Reprise sur Amts et prov atténuation	5 122,56	-
Autres produits	1,81	-
Total produits d'exploitation	643 808,66	333 078,00
CHARGES		
Achats Matériel et Travaux	24 359,20	16 800,00
Achats non stockés matériel et fournitures	39 669,07	31 600,00
Achats de marchandises	45 311,87	18 375,00
Locations	6 120,33	5 000,00
Entretien et réparations	28 511,61	13 600,00
Primes d'assurances	27 131,51	23 050,00
Divers, documentation, manifestation	352,01	100,00
Personnel extérieur à l'entreprise	19 224,99	7 260,00
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	88 229,58	20 500,00
Publicité, publications, relations publiques	24 635,96	14 250,00
Déplacements, missions et réceptions	5 206,47	5 000,00
Frais postaux et frais de télécommunications	6 460,43	5 920,00
Divers autres achats et charges externes	2 389,64	1 600,00
Impôts, taxes et verst assimilés	11 123,27	8 286,00
Salaires et charges	275 223,59	211 658,00
Dotations et autres charges	47 691,80	33 250,00
Total charges d'exploitation	651 641,33	416 249,00
Total des produits financiers	1 733,39	2 000,00
Total des charges financières	2 818,34	1 700,00
RESULTAT FINANCIER	- 1 084,95	300,00
Total des produits exceptionnels	1 388 941,31	-
Total des charges exceptionnelles	262 600,93	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 126 340,38	-
Excedent ou pertes avant IS	1 117 422,76	- 82 871,00
IS	-	-
Résultat après impôts	1 117 422,76	- 82 871,00



Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du Club du Vieux Manoir du 17 juin 2020

L'Assemblée générale du Club du Vieux Manoir s'est régulièrement réunie le mercredi 17 juin 2020.

36 membres présents ou représentés ont participé aux débats et aux votes.

A cette occasion, la candidature de Mme Bonnassieux, cooptée par le Conseil d'Administration, a été présentée à l'Assemblée Générale.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 36 voix

Mme Bonnassieux a été élue au Conseil d'Administration à l'unanimité.

La nouvelle liste des membres du Conseil d'administration, au nombre de 13 est donc la suivante :

Monsieur Henri ROCOULET	Président
Monsieur Alain DEBADIER	Vice-Président
Monsieur Philippe GALLET	Trésorier
Madame Morgane COLAS	Secrétaire

Madame Colette AUDEBERT
Monsieur François BERTE
Madame Béatrice BONNASSIEUX
Monsieur Jérôme CARON
Madame Céline DANHIEZ
Madame Monique DEBADIER-CAILLE
Monsieur Nicolas MAINERAY
Madame Emilie MATHOT
Monsieur Bruno VERMEULEN

Au siège, Abbaye du Moncel, Pontpoint,

Le 17 juin 2020

Le Président

H. Rocoulet



Club du Vieux Manoir
Ancienne Abbaye du Moncel
60700 Pontpoint
03 44 72 33 98
contact@clubduvieuxmanoir.fr
www.clubduvieuxmanoir.fr

La secrétaire

M. Colas